

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 17 septembre 2025

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"><thead><tr><th style="text-align: center;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="text-align: center;">En exercice</th><th style="text-align: center;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table> <p style="text-align: center;">Date de la convocation : 20 août 2025</p> <p style="text-align: center;">Date d'affichage : 20 août 2025</p> <p style="text-align: center;">Vote : Pour : 21</p> <p style="text-align: center;">Contre : 0</p> <p style="text-align: center;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20	<p>L'an deux mille vingt-cinq le Dix-Sept du Mois de Septembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Eric TUPHE, Roland VIDAL, Véronique BOREL, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Pierrick ROCHE, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Gilbert CROS donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Magali CRAUSER.</p> <p>Absent : Béatrice THOMAS.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	20					

OBJET : Emprunt de 200 000.00 € pour financement du budget principal « Investissements 2025 » et emprunt de 60 000.00 € pour le financement du budget eau et assainissement « Investissements 2025 ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de financer les investissements 2025 il est nécessaire de souscrire des emprunts prévus aux budgets primitifs :

- Principal pour 200 000.00 €
- Eau et Assainissement pour 60 000.00 €

Pour rappel conformément à la stratégie pluriannuelle la dette de la Ville (tous budgets cumulés) aura diminué entre 15% et 20% entre 2020 et 2026.

Plusieurs banques ont été contacté et il est proposé de retenir les offres suivantes :

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de réception de l'AR: 22/09/2025

015-200071702-DE_066_2025-DE
A G E D I

BUDGET PRINCIPAL - 200 000.00 €

Banque retenue : CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE-LIMOUSIN

Taux : 3.52% fixe

Durée : 20 ans avec échéances trimestrielles

Amortissement : Constant

Base de calcul : 30/360

Commission d'engagement : 0.10%

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – 60 000.00 €

Banque retenue : CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE-LIMOUSIN

Taux : 3.52% fixe.

Durée : 20 ans avec échéances trimestrielles

Amortissement : Constant

Base de calcul : 30/360

Commission d'engagement : 0.10%

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

ACCEPTE de contracter un prêt d'un montant de 200 000.00 € sur le BUDGET PRINCIPAL et de 60 000.00 € sur le BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT auprès de la CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE-LIMOUSIN selon les conditions indiquées ci-dessus

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment les offres de prêt,

DIT QUE les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal et Eau et Assainissement 2025 et suivants.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025

Date de reception de l'AR: 22/09/2025

015-200071702-DE_066_2025-DE

A G E D I